



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°20 du 23 avril 2025

Déclarations de forfait:

Coupe HAUTE-LOIRE Féminine: Ent. GEVAUDAN / LE PUY - forfait de Ent. GEVAUDAN; 1er forfait= amende **55 €**

U15 D1: GRAV2A / GJLM– forfait de GJLM; 1er forfait = amende **15€** GJLM ne s'est pas déplacé.

Résultats manquants:

Les clubs de FREYCENET ST JEURES et ST PAL EN CHALENCON doivent saisir le résultat de leur équipe 1 de la journée du 19 avril sous peine de sanction.

La Commission déplore que les clubs ne saisissent pas leur résultat en envoyant la feuille de match papier comme ils doivent le faire sur footclub.

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-